Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_51-DE

COMMUNE DE SAINT SULIAC
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de convocation : 12/12/2025
L'an deux mil-vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : M. BIANCO Pascal, Mme ALLAIN Laurence, M. Rémy, M. BRIAND Jean-Pierre, M.PERDRIEL Erik, Mme FIQUET Isabelle, Mme BERGER Mathilde, M.POIRIER Christophe, Mme BOURGES-HELIE Magali, M.LEFEUVRE Aymeric, Mme Michèle COUTURIER, Mme Colette BORDIER,

Absents excusés M.LEIGNEL Jean-Guy, M. Julien SALMON a donné pouvoir à M Pascal BIANCO, M.TAVET Alain
Secrétaire de séance : M BOUVET Rémy
:

Délibération n°2025-51

FINANCES PUBLIQUES

Objet : MAISON DE LA RANCE

Étude de faisabilité technique, occupationnelle et de programmation : Demande de subvention au titre du dispositif Ambition Commune CD 35.

Les élus souhaitent aujourd'hui engager une réflexion sur les besoins en matière d'accueil de ses associations dans ses locaux communaux de façon globale , mais également et plus spécifiquement sur le bâti actuel de la Maison de la Rance qui accueille les associations . A savoir si ce bâtiment dédié en majeure partie aux associations, répond à leurs besoins actuels et futurs mais aussi à ceux de la commune. .
Les élus souhaitent également connaitre sa qualité technique et environnementale .

Le Conseil municipal de Saint-Suliac a pour projet la réalisation d'une étude de faisabilité technique occupationnelle et de programmation de ce bâtiment.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503147-20251218-2025_51-DE

Ce bâtiment devra participer pleinement à la dynamisation du centre-bo[illegible] matière d''identité . L'étude devra être menée dans une démarche participative : la concertation et l'implication des habitants et associations occuperont une place importante dans le projet

Une consultation a été menée entre le 29 septembre et le 13 novembre au cours de laquelle 4 bureaux d'architectes ont été sollicités.

Nous avons reçu une offre de L'Atelier du Port pour un montant HT de 23 520 €.

Nous sollicitons une aide financière au titre d'Ambition Commune afin de pouvoir mener à bien cette étude préalable nécessaire à notre projet.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil départemental 35 dans le cadre du dispositif Ambition Commune.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal BIANCO

